



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 17 novembre 2022

Signature de la Convention Interrégionale du Massif central 2021-2027 : plus de 256 M€ pour le développement et la transition du Massif central

La loi montagne de 1985, modifiée en 2016, a doté les cinq massifs de montagne français (Alpes, Jura, Massif central, Pyrénées, Vosges), de moyens pour un développement équitable et durable :

- des comités de massif (un par massif), véritables parlements de la montagne, représentant l'ensemble des acteurs du massif et définissant les objectifs et les actions à mener pour le développement, l'aménagement et la protection du massif ;
- des financements spécifiques de l'Europe, de l'Etat, des Régions et des Départements pour accompagner ce développement.

L'Etat, les 4 Conseils régionaux (Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie), **21 Conseils départementaux du Massif central** (Allier, Ardèche, Aude, Aveyron, Cantal, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Gard, Hérault, Loire, Haute-Loire, Lot, Lozère, Nièvre, Puy-de-Dôme, Rhône, Saône-et-Loire, Tarn, Tarn-et-Garonne, Yonne) **et EDF Hydro ont signé jeudi 17 novembre 2022** à l'Hôtel du Département de la Corrèze, à Tulle, **la Convention Interrégionale du Massif Central pour la période 2021-2027** (CIMAC 2021-2027).

Cette convention d'un montant de **216 M€**, répartis entre **l'Etat (101 M€)**, les **Conseils régionaux (95 M€)**, les **Conseils départementaux (10 M€)** et **EDF Hydro (10 M€)**, vient compléter le Programme opérationnel FEDER (Fonds Européen pour le Développement Régional) de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et ses 40 M€ dédiés au Massif central. Elle porte ainsi à **un total de 256 M€**, les financements destinés à amorcer des dynamiques interrégionales et **accélérer sur la période 2021-2027, les transformations nécessaires au Massif central. Ce montant est en augmentation de plus de 110 M€ par rapport à la période 2014-2020 durant laquelle plus de 1400 projets ont été financés.**

Cette convention permet de soutenir des projets ambitieux et porteurs de changement, répondant aux priorités du Massif central : préserver et valoriser nos ressources naturelles, dynamiser nos filières économiques et amplifier l'attractivité de nos territoires.

A titre d'exemple et dans le cadre du plan national Avenir Montagnes, **plus de 100 projets structurants d'investissement dans le domaine du tourisme durable, seront financés dans le Massif central, d'ici fin 2023, à hauteur de 83 M€ à parité Etat-Régions.** Déjà, **5 projets corréziens, dont le pôle Néandertal de La chapelle aux Saints, ont été retenus en 2021 et 2022 pour bénéficier d'aides du Massif central au titre d'Avenir Montagnes.**

Lors de cet évènement de signature en terres corréziennes, la présentation par Olivier Bianchi, président de Clermont Auvergne Métropole, de la **[candidature de Clermont-Ferrand Massif central](#) pour devenir capitale européenne de la culture 2028, a permis d'illustrer la pertinence des coopérations interrégionales** qu'accompagne la CIMAC pour développer la diffusion et le rayonnement culturel du Massif central.

Les représentants des différents partenaires de cette convention interrégionale du Massif central ont pu réaffirmer **leur ambition commune pour le Massif central : le faire rayonner** pour la qualité de ses patrimoines et son dynamisme économique, touristique et culturel **en vue de renforcer son attractivité.**

PJ : Plaquette de présentation CIMAC 2021-2027

Cabinet du préfet coordonnateur
du Massif central

Fabien DESPINASSE
Mél : pref-communication@rhone.gouv.fr

Préfecture du Rhône – 69003 Lyon Cedex 03
Standard : 04.72.61.61.61 – <http://www.rhone.gouv.fr>



@prefetrhone



Préfecture Auvergne-Rhône-Alpes



prefet_69